

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille

Objet :

Référence :
2026 / 2 / 12

TARIFS
SEJOURS DE
VACANCES 2026

DATE DE CONVOCATION
23 Mars 2026

DATE D'AFFICHAGE
23 Mars 2026

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 21

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de **CHERENG**

Envoyé en préfecture le 28/03/2026

Reçu en préfecture le 28/03/2026

Publié le

ID : 059-215901463-20260327-20260212-DE

S²LOW

REGISTRE AUX

L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Sept Mars à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,
Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à
la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY
Dominique, DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent,
DYRDA Aurélie, GALLAND Guillaume, GARNIER Julia, GHESTEM Charles-
Edouard, HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX
Hélène, REVEILLON Eric, RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe,
WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. WAQUET Antoine donne pouvoir de vote à M. RONDOUX Thierry
Mme HOTTELARD Fabienne donne pouvoir de vote à M. DELBROUCQ Damien

Absent(e)(s) :

A été nommée secrétaire : Madame DELECLUSE Léna

Deux séjours de vacances sont proposés du 6 au 17 juillet 2026 aux enfants
chérengois.

↳ Un séjour à la Seyne-sur-Mer (Var) intitulé « Cap Méditerranée » est
proposé aux enfants âgés de 9 ans à 12 ans.

↳ Un séjour à la Saint Jean d'Aulps (Haute-Savoie) intitulé « Mountain
X'trem » est proposé aux enfants âgés de 12 ans à 16 ans.

L'âge retenu des enfants est celui au premier jour de la colonie, soit le 6 juillet
2026.

Les séjours sont organisés par l'organisme « Planète Aventures » et sont ouverts
exclusivement aux enfants habitant la commune (un justificatif de domicile faisant
foi).

Il convient ici de fixer la participation financière et de définir les modalités de
paiement de la manière suivante :

MONTANT DE LA PARTICIPATION

Tranches	Quotients (*)	Tarif du séjour
1	0 à 5 000 €	400 €
2	5 001 € à 10 000 €	570 €
3	10 001 € à 15 000 €	610 €
4	Plus de 15 000 €	650 €

*** Quotient = Revenu brut global 2024 / Nombre de parts (feuille d'imposition)**

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Les familles pourront au choix :

↳ Opter pour un paiement en deux fois, dont 50% à l'inscription.
La totalité du règlement devra intervenir avant le 31 mai 2026.

↳ Opter pour un paiement en une seule fois

DESISTEMENT APRÈS INSCRIPTION :

En cas de désistement il ne sera procédé à aucun remboursement.

UTILISATION DES BONS DÉLIVRÉS PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Les familles qui bénéficient de bons délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales (Ave et Pass Colo) auront la possibilité de les utiliser pour régler une partie voire l'intégralité de la participation. Ces bons feront l'objet d'une prise en charge par l'organisme de voyage.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Pascal ZOUTE

